



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ASSOMPTION

Le 4 novembre 2003

Madame Louise Roy, Présidente
Commission de consultation publique / PMGMR
Communauté métropolitaine de Montréal
1002, rue Sherbrooke ouest
Bureau 2400
Montréal, Québec H3A 3L6

Objet : Consultations publiques sur le PMGMR

Madame la Présidente,

C'est avec beaucoup de satisfaction que nous avons pris acte de votre décision à l'effet de tenir une séance d'information publique sur le PMGMR sur le territoire de la MRC de L'Assomption le 4 novembre 2003.

Cette démarche et celles qui vont suivre sont essentielles pour les populations de la MRC de L'Assomption et de la Ville de Repentigny, particulièrement dans le contexte où le PMGMR n'a retenu qu'une seule option quant à l'élimination des matières résiduelles, soit l'enfouissement sanitaire. Certes deux scénarios nous sont proposés, mais chacun d'entre eux prévoit le maintien et le développement des opérations d'enfouissement au site de la compagnie BFI Canada à Terrebonne (secteur Lachenaie).

Vous n'êtes pas sans savoir que la localisation du site d'enfouissement à l'extrémité nord est du territoire de la Ville de Terrebonne, fait en sorte que c'est notre population qui subit les principaux préjudices et les principaux inconvénients conséquents à l'exploitation et au développement éventuels de ce site.

Le forum du 4 novembre sera une occasion exceptionnelle pour nos citoyennes et nos citoyens ainsi que pour les groupes et représentants du milieu de s'informer et discuter des avantages et des inconvénients des stratégies proposées par la CMM dans le cadre de son PMGMR. Dans cet esprit, c'est pourquoi nous vous réitérons notre demande pour la seconde étape des consultations afin que cette deuxième séance soit tenue également sur notre territoire, et qu'elle permette ainsi à tous les intéressés de vous présenter et de vous exprimer formellement leurs opinions, commentaires et suggestions à l'égard du projet de PMGMR.

Dans la mesure où vous avez reconnu vous-même l'importance de siéger une première fois sur notre territoire, au cœur même du périmètre urbain et des populations directement concernées, nous osons croire que cette préoccupation prévaudra et que vous accepterez de tenir une audience de deuxième étape le 10 décembre prochain au Centre communautaire de Charlemagne.

.../2



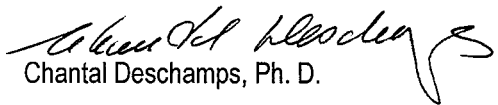


Madame Louise Roy

21

Il nous apparaît essentiel que votre Commission de consultation puisse entendre les préoccupations de notre population afin que vous soyez en mesure d'exprimer dans votre rapport non seulement une vision globale métropolitaine, mais également les conséquences locales qu'une planification métropolitaine peut avoir lorsqu'elle est rédigée dans un contexte aussi particulier que celui qui prévaut pour l'actuel projet métropolitain de gestion des matières résiduelles.

Recevez, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les plus distinguées.


Chantal Deschamps, Ph. D.

